



REGLEMENT PARTICULIER

42^{ème} Rallye

du Labourd



PROGRAMME - HORAIRES

4 Mars 2018	minuit	Parution du Règlement et Ouverture des engagements
27 Mars 2018	minuit	Clôture des engagements tous Concurrents
5 Avril 2018	8h00	Disponibilité des carnets d'itinéraire au restaurant AINTZIRA au lac de St PEE SUR NIVELLE
6 Avril 2018	15h00 / 16h30	Vérifications administratives au restaurant LES CHASSEURS au parking chemin Marzeneko Tartia à ASCAIN
6 Avril 2018	16h00 / 19h30	Vérifications techniques au parking du château de St PEE / NIVELLE
6 Avril 2018	19h30	1ère réunion du Collège au PC, hôtel BONNET à St PEE SUR NIVELLE quartier IBARRON.
6 Avril 2018	20h00	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départs 1ère étape. Panneau affichage au parc fermé.
6 Avril 2018	20h00	Briefing concurrents place du château à St PEE/ NIVELLE.
7 Avril 2018	8h30	Départ du rallye, sortie parc fermé
7 Avril 2018	18h45	Arrivée 1 ^{er} étape entrée parc fermé
7 Avril 2018	21h00	Affichage des résultats partiels de la 1ère étape et ordre et heures de départ de la 2ème étape parc fermé St Pée/Nivelle (Ibarron) et PC
8 Avril 2018	8h30	Départ 2 ^{ème} étape, sortie parc fermé
8 Avril 2018	17h10	Arrivée 2 ^{ème} étape, entrée parc fermé
8 Avril 2018	17h40	Affichage des résultats du rallye 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent au parc fermé à IBARNON commune des St Pée/Nivelle.
8 Avril 2018	18h00	Remise des prix à la salle INHARRIA à IBARRON commune de ST PEE / NIVELLE.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA CÔTE BASQUE organise les 6, 7 et 8 Avril 2018, en qualité d'organisateur administratif et technique, avec le concours des villes de Saint Pée/Nivelle, Ainhoa, Ahetze, Arcangues, Ascain, Sare et Souraide le Rallye National avec participation étrangère dénommé :

RALLYE TOUT TERRAIN DU LABOURD

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° - en date



Comité d'organisation :

Président : F. DUCASSE

Vice-Président : H. CASSIN

Secrétaire : P. DUBOY

Trésorier : JP. SAINT MARTIN

Secrétariat pendant le Rallye : HOTEL BONNET quartier IBARRON route d'Ahetze 64310 SAINT PEE SUR NIVELLE

Tel : 05 59 54 10 26 / 06 46 59 70 39

Fax ASA : 05 24 84 50 85, fax hôtel bonnet : 05 59 54 53 15

Permanence du rallye : HOTEL BONNET salle PC

Dates et horaires : de 19h00 – 21h00 vendredi 8 avril

8h00 – 21h00 samedi 9 avril et dimanche 10 avril.

1.1P. OFFICIELS

FONCTION	NOM	PRENOM	N° LICENCE
Observateur	A déterminé par	La FFSA	
Président de collège	LABEYRIE	Jean Claude	1996
Membre du collège	VIGNERTE	Jean Pierre	7647
"	BEGARI	Jean	2400
Directeur de course	LUCAS	Gilbert	12948
Directeur de course adjoint	GROLLEAU	Christian	8049
Directeur de course adjoint / délégué ES	MONNIER	Sylvie	9968
"	ORILLAC	Patrick	14992
Directeur de course ES	PELLISSIE	Michel	147969
"	DESCLAUX	Luc	13302
"	MELIANDE	Maurice	157142
"	PAINVAIN	Dominique	7706
Tricolore	HERBERT	Jacky	12549
Véhicule ouverture 0	DUMONT	Jacques	51483
OTT	ARANJO	Damien	14194
Damier	MONNIER	Sylvain	9636
Commissaire technique délégué FFSA	VERRON	Sébastien	46757
Commissaires techniques	MAIRE HEGUY	Jean Marie	29577
"	DABADIE	Gérard	10602
"	BATARD	Patrick	146650
"			
Chargé des relations avec les concurrents	ROUX	Gilles	1482
"	BALUTO	Alain	5998
Responsable Parcs	DOYEN	Sylvie	154219
Médecin	GAILLAR	Pierre	
Chronométréur responsable	COUSSEAU	Jean Luc	7960
Chargé relation presse	CASSIN	Henri	116183

1.2P. ELIGIBILITE

Le 42ème Rallye Tout Terrain du Labourd compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout Terrain
- Le Trophée Rallye 4x4,
- Le challenge Rallye 2 roues motrices
- Le Challenge SSV Rallye
- Le Championnat de France Copilotes des Rallyes Tout-Terrain
- Le Challenge des copilotes en deux Roues Motrices
- Le Trophée Copilote 4X4
- Le Challenge Copilote SSV
- Le Championnat des Rallyes Tout Terrain du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine,
- Le Challenge des commissaires du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications.

Vérification administratives : le 06/04/2018 de 15h30 à 19h00

Lieu : au restaurant LES CHASSEURS à ASCAIN

Vérification techniques : le 06/04/2018 de 16h30 à 19h30

Lieu : place du Château de St PEE / NIVELLE

NOTE IMPORTANTE

Le déchargement des voitures de courses se fera sur le parking du stade KIROLETA d'ASCAIN. Il est obligatoire de se rendre aux vérifications administratives avec la voiture de course. Le parking remorque sera au garage Antao à St Pée sur Nivelle zone Lizardia (merci de bien stationner vos remorques).

Le chargement des voitures de courses après le parc fermé final se fera obligatoirement sur le parking d'INTERMARCHE de St PEE / NIVELLE

Les vérifications finales seront effectuées : SARL GARAGE ANTAO Agent RENAULT ZAC de Lizardia 64310 SAINT PEE SUR NIVELLE.

Taux horaire : 60 euros TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conformément au règlement FFSA

3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5P.

Tout concurrent qui désire participer au 42ème Rallye Tout Terrain du LABOURD doit adresser au secrétariat de l'ASA la demande d'engagement ci jointe dûment complétée avant le 27 mars 2018 minuit (cachet de la poste faisant foi).

ASA CÔTE BASQUE

BOITE POSTALE 406- 64100 BAYONNE

TEL 06 22 76 34 73 TEL 06 85 83 97 47 TEL 06 08 71 71 99 FAX 05 24 84 50 85

Email : asa.cotebasque@hotmail.fr

3.1.10P

Le nombre d'engagé est fixé à : 90 voitures

3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 500 euros
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 900 euros
- Pour les licenciés de l'ASA Côte Basque : 430 euros

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P : Ordre de départ

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

3.3.2 P : Attribution des numéros

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement technique des rallyes tout terrain FFSA

4.3P Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

Le Samedi 7 avril sur un terrain privé chemin Olagaineko Borda commune d'Espelette. Depuis Souraïde prendre la route d'Ustaritz. Un plan B sera déposé sur la route des crêtes à Souraïde si la météo est mauvaise. Le dimanche 9 avril 2017 sur le parking de la zone artisanale LIZARDIA II de St PEE SUR NIVELLE.

Les assistances seront INTERDITES en dehors des zones prévues à cet effet.

Les équipes d'assistances seront tenues de **NETTOYER LA CHAUSSEE et LES PARCS DE TOUTES TRACES DE BOUES et AUTRES**, laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

UN SEUL véhicule d'assistance, par voiture de compétition, sera autorisé dans les parcs d'assistance. Pour ce véhicule, il sera obligatoire de coller, en haut à droite du pare-brise, le macaron « assistance » fourni. Des pénalités de 50 euros et 30 secondes seront appliquées à l'équipage si le règlement n'est pas respecté.

4.6 Identification des voitures

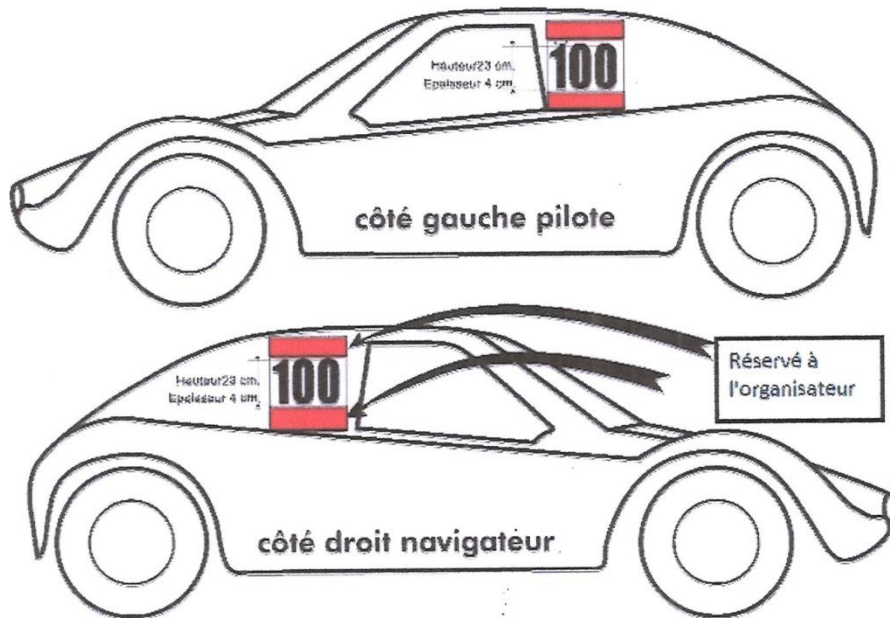
Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Les publicités obligatoires ou facultatives sont apposées selon le plan de stickage joint à ce présent règlement.

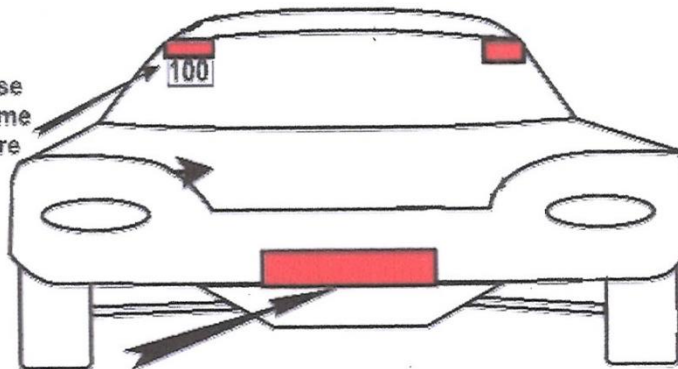
Publicité obligatoire

Non rachetable

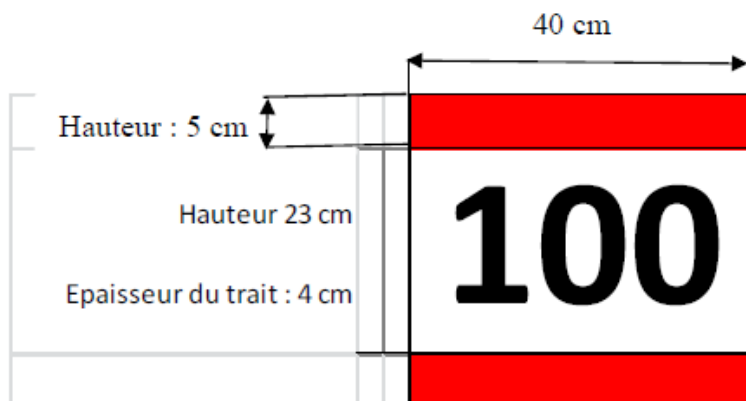


Publicité facultative rachetable

Petit N° de course obligatoire comme sur plaque arrière



Réservé à la FFSA OBLIGATOIRE



ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le 42^{ème} rallye tout terrain du Labourd représente un parcours total 261.900 km, dont 168.820 km de liaison.

Ce rallye est divisé en 2 étapes et 5 sections et comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 93.080 km de spéciales.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 PIERITENIA	5.800 km
ES 2-4 GATUBIAGUE	10.400 km
ES 3-5 ZIBURUKO	8.760 km
ES 6-8-10 XIPA BESONGO	10.500 km
ES 7-9 UZKAIN	9.870 km

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

6.2.6P

Les reconnaissances auront lieu : jeudi 5 avril de 8h00/19h00 et vendredi 6 avril de 8h00 / 16h00

Seules les reconnaissances pédestres, VTT, motos et QUADS homologués sont autorisées.

Tous les véhicules possédant un volant et/ou 2 places côte à côte (SSV) sont interdits. Les équipages devront fournir l'identification formelle de leur moto et /ou QUADS de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir leur road book distribué au restaurant AINTZIRA au lac de St PEE SUR NIVELLE. Des autocollants (2 par voiture engagée) devront être apposés sur chaque moto et /ou QUADS de reconnaissance.

Pilotes et co-pilotes devront porter au poignet, durant toute les reconnaissances, un bracelet numéroté fourni par l'organisateur qui les autorisera à circuler sur les ES.

Une reconnaissance en convoi, encadrée par des véhicules de l'organisation, sera mise en place le Vendredi 6 Avril sous réserve des conditions météo. Le Rendez-vous est fixé à 8H30 sur le parking du magasin INTERMARCHE de St PEE SUR NIVELLE. Véhicule de courses, non autorisé. **Seul le pilote et le copilote sont autorisés à reconnaître.**

Tout engin roulant hors tracé du rallye (fougerais, bois, plantation) sera passible d'un procès-verbal établi par les services ONF et gendarmerie et d'une éventuelle sanction par le collège des commissaires sportifs.

NOTE IMPORTANTE

- ES PIEROTENIA : LES RECONNAISSANCES MOTORISEES DE L'ES PIEROTENIA SERONT AUTORISEES UNIQUEMENT LE VENDREDI 6 AVRIL. Une partie de l'ES pourra être interdite en reconnaissance selon les conditions météo. Entre les PK 1,50 et PK 2,45. Un itinéraire de contournement sera alors mis en place.

- ES UZKAIN : LES RECONNAISSANCES MOTORISEES DE L'ES UZKAIN SERONT AUTORISEES QU'A PARTIR DU JEUDI 5 AVRIL A 14H.

- ES GATUBIAGUE : LES RECONNAISSANCES MOTORISEES DE L'ES GATUBIAGUE SERONT INTERDITES DU DEPART JUSQU'AU PORTAIL METALIQUE. PK 1,08.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

7.1.8P

Le road book sera distribué à l'ouverture des reconnaissances, ainsi que les 2 bracelets pour pilotes/copilotes et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance.

Disponible au restaurant AINTZIRA Lac de st Pee / Nivelles.

7.2P Disposition générales relatives aux contrôles :

7.2.11P

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires ou juges de faits : chasubles et badge indiquant la fonction

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement du championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces : 11 240 euros pour 90 partants

Cette somme est proportionnelle au nombre d'engagés et prenant comme base de 100% les 90 engagés.

Tableau de référence 90 partants

Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total
Scratch	250 €	200 €	150 €	110 €	95 €	80 €	65 €	50 €	1 000 €
Groupe : T1A - T1B - T2(B / B+) - T3SSV									
Si au moins 5 partants	500 €	400 €	300 €						4 800 €
Si au moins 10 partants				200 €	150 €				1 400 €
Si au moins 15 partants						110 €	90 €	60 €	1 040 €
Classe (15)									
Si au moins 3 partants	100 €								1 500 €
Si au moins 5 partants		60 €							900 €
Si au moins 7 partants			40 €						600 €
								Total	11 240 €

Exemple pour 75 engagés

Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total
Scratch	208 €	167 €	125 €	92 €	79 €	67 €	54 €	42 €	833 €
Groupe : T1A - T1B - T2(B / B+) - T3SSV									
Si au moins 5 partants	417 €	333 €	250 €						4 000 €
Si au moins 10 partants				167 €	125 €				1 167 €
Si au moins 15 partants						92 €	75 €	50 €	867 €
Classe (15)									
Si au moins 3 partants	83 €								1 250 €
Si au moins 5 partants		50 €							750 €
Si au moins 7 partants			33 €						500 €
								Total	9 367 €

Les prix de groupes et de classes seront attribués s'il y a minimum 5 partants dans le groupe et 3 partants dans la classe.

Une coupe sera remise au minimum à chaque équipage récipiendaire d'un prix en espèce.

Tous ces prix sont cumulables

Legend Group :

Un total de 1000 euros de primes est instauré pour ce rallye à une catégorie particulière de véhicules appelée "LEGEND GROUP" ne faisant pas l'objet d'un titre reconnu par le FFSA. Ces véhicules des groupes T1A et T1B doivent répondre aux critères suivants:

- Châssis et moteur construits jusqu'à l'année 2000,
- Boite séquentielle ou en H,
- Moteur central ou en porte à faux,

Le concurrent devra spécifier sur son bulletin d'engagement qu'il est dans cette catégorie et il pourra être contrôlé pour vérification. Le montant des prix attribués à cette catégorie est précisé ci-dessous.

Ce challenge sera mis en place s'il y a au minimum 5 partants respectant les conditions énumérées ci-dessus. Cette prime est cumulable avec les tableaux ci-dessus

Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème					Total
Si au moins 5 partants	200 €	150 €	100 €	50 €				Total	1000 €

Prime de Participation :

Il est instauré une prime de participation d'un montant de 80 euros, pour un total de **480 euros**.

Elle est attribuée au ES, catégories et classement définis dans le tableau ci-dessous.

Ces primes sont conservées en cas d'abandon.

Ces primes sont cumulables à la prime d'arrivée.

Nous nous réservons le droit d'envoyer les primes après le rallye.

Ces primes seront attribuées selon les classements officiels après réclamations et pénalités.

Les primes seront annulées pour tout équipage recevant une pénalité sur les spéciales concernées par le tableau ci-dessous.

En cas d'annulation ou neutralisation des spéciales, les primes des ES concernées par le tableau ci-dessous ne seront pas distribuées.

SAMEDI		<i>Participation</i>	<i>Montant</i>
ES 1	PIEROTENIA	avant dernier T2	80
ES 4	GATUBIAGUE	avant dernier T1A (4RM)	80
ES 5	ZIBURUKO	avant dernier T1B (2RM)	80
DIMANCHE			
ES 6	XIPA BESONGO	35ème temps ES	80
ES 7	UZKAIN	25ème temps ES	80
ES10	XIPA BESONGO	15ème temps ES	80
		total	480